

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 12 décembre 2016
Séance du 5 décembre 2016

10 Associations sous convention d'objectifs – acomptes sur subventions 2017

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE
M. ASSAMTI
M. ATAKAYA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
Mme MEHADJI
Mme LEHNER
Mme STAMMINGER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme FOURRIER-CESBRON
M. CABARET
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE
Mme BARBETTE
Mme CARLIER
M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes associations. Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention 2016	1ère échéance	Taux	Montant 1er acompte
AFC CREIL	52 800,00 €	JANVIER 2017	30%	15 840,00 €
AMICALE CREILLOISE DE NATATION	9 600,00 €	JANVIER 2017	30%	2 880,00 €
AS.TIR	12 675,00 €	JANVIER 2017	30%	3 802,50 €
AVENIR DE CREIL	14 690,00 €	JANVIER 2017	30%	4 407,00 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	18 050,00 €	JANVIER 2017	30%	5 415,00 €
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	14 400,00 €	JANVIER 2017	30%	4 320,00 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	154 500,00 €	AVRIL 2017	50%	77 250,00 €
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	383 000,00 €	JANVIER 2017	25%	95 750,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	75 000,00 €	JANVIER 2017	40%	30 000,00 €

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs. Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le budget primitif 2016, notamment l'annexe B1.7,
Vu les conventions d'objectifs,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 5 décembre 2016,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2017 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AFC CREIL	15 840,00 €	6574/40/DB
AMICALE CREILLOISE DE NATATION	2 880,00 €	6574/40/DB
AS.TIR	3 802,50 €	6574/40/DB
AVENIR DE CREIL	4 407,00 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	5 415,00 €	6574/40/DB
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	4 320,00 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	77 250,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	95 750,00 €	6574/313/CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	30 000,00 €	6574/520/AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 DEC. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16.12.16

et publication ou notification le 16.12.16

affiché le 14.12.16

CREIL, le 16.12.16

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

2/2